

The background features a teal-to-blue gradient with white floral and leaf patterns. Several circular icons are scattered throughout: a red circle with a white lighthouse, a blue circle with a white water drop, an orange circle with a white construction worker, and a blue circle with a white sailboat.

# INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE

---

UES CISE REUNION SUDEAU

- Mise en place d'un dispositif d'évaluation des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes (loi Avenir professionnel du 5 Septembre 2018 et son décret d'application du 8 Janvier 2019).

- Indicateurs obligatoires

L'index sur 100 points au total, se calcul à partir de 4 indicateurs

1

Ecart de rémunération  
entre les femmes et les  
hommes

2

Ecart des taux  
d'augmentation  
individuelle entre les  
femmes et les hommes

3

Augmentation après  
retour de congés  
maternité

4

Présence de femmes et  
d'hommes dans les 10  
plus hautes  
rémunérations

## INDICATEURS ET SITUATION DE L'UES CISE REUNION (EXERCICE 2019)



	points obtenus	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	39	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	35	35
3- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	15	15
4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	5	10
<b>Total des indicateurs calculables</b>	<b>94</b>	<b>100</b>
<b>INDEX (sur 100 points)</b>	<b>94</b>	<b>100</b>

- Le niveau global de résultat obtenu est de 94 supérieur aux 75 points minimaux requis par le décret.
- Celui-ci prévoit qu'à partir de 75 points l'entreprise n'a aucune mesure à mettre en place.